



# Extrait du registre des arrêtés du Maire

Envoyé en préfecture le 22/04/2024  
Reçu en préfecture le 22/04/2024  
Publié le 22/04/2024  
ID : 044-214401291-20240422-ARR2024\_268T-AR

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2024-268T

### Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par le service voirie du Centre Technique Municipal, sis 2 Allée du Clos de Versailles à PONT-CHATEAU, afin de procéder à des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, Rue de l'Île de Beaumard sur la commune de PONT-CHATEAU,

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1** Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Du mercredi 24 avril 2024 à 8 H 00 au vendredi 26 avril 2024 à 17 H 00

**La circulation sera interdite sur la VC 52, sauf pour les riverains.**

**Une déviation sera mise en place par la RD 126 (La Jatte), la VC 47 (Route du Haut de la Jatte), et la VC 29 (Beaumard) – plan annexé.**

**ARTICLE 2** La signalisation routière réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3** Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ARTICLE 4** Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**19 AVR. 2024**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à Pont-Château, le 16 avril 2024  
P/Le Maire et par délégation,  
La Directrice des Services Techniques,  
Madame Marine TILLET

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
L'Adjointe au chef de service aménagement,  
Madame Fabienne BOURSE



Prénom : Nom de l'auteur : **Mme Marine TILLET**  
Qualité de l'auteur : **La Directrice des Services Techniques**  
Certifié exécutoire par le Maire compté le : \_\_\_\_\_  
- De la transmission au contrôle de légalité le : **22/04/2024**  
- De la publication ou notification le : **22/04/2024**

## ITINERAIRE DE DEVIATION

### Déclaration 202404160005 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Travaux sur réseau d'eaux pluviales  
Rue de l'île de Beaumard  
Commune de Pont-Château



Centre Technique Municipal  
Direction des Projets  
2 Allée du Clos de Versailles  
44160 PONT-CHATEAU  
02 40 01 61 28  
services.techniques@pontchateau.fr

#### Itinéraire 1

du mercredi 24 avril 2024 à 8H00 au vendredi 26 avril 2024 à 17H00, la circulation sera interdite sur la VC52 :

- une déviation sera mise en place par la RD126 (La Jatte), la VC47 (Route du Haut de la Jatte) et la VC29 (Beaumard)

#### Itinéraire 2

